

Réf: Dossier N° 206865

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE D'ENTREPRISE ABDUL RAHMAN HOURIE » en abrégé « ENTREPRISE AR HOURIE »

Abidjan, Marcory, ZONE 4, Lot 8854, Ilot 454

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 10/05/2023 reçus par Me ASHANTY , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 12/05/2023, il a été constitué une SA aux caractéristiques suivantes

SOCIETE « SOCIETE D'ENTREPRISE ABDUL RAHMAN HOURIE » en abrégé « ENTREPRISE AR HOURIE »

La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire:

- La réalisation d'infrastructures routières et de travaux publics;
- La réalisation de canalisations et de tout ouvrage d'assainissement ;
- La production et la vente de béton prêt à l'emploi;
- La construction de tout corps de métier ;
- Le commerce;
- L'Import-export;

Et généralement toutes activités commerciales, mobilières ou immobilières et financières se rattachant directement ou

100,000,000 F CFA divisé en (10.000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 10.000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire

Abidjan, Marcory, ZONE 4, Lot 8854, Ilot 454

M SALMAN RAMZI (PCA)

M NASSAR MADHI (DG)

n°CI-ABJ-03-2023-B15-00021 du 27/06/2023 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°36853/GTCA/RC/2023 du 27/06/2023

Pour Avis

Le CEPICI

